

## 2021\_CT2\_197

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues"**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Pascal CHAUVIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Mobilité**  
**Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 27 mai 2021

**03\_1\_09**

■ **Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Transports, Mobilité durable

■ Séance du 4 Juin 2021

9

**MOB 009-04/06/21 CM**

#### ■ **Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues"**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, la Métropole souhaite conduire la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF de Meyrargues, lequel a fait l'objet en 2013 d'un vote de programme de travaux par le Conseil communautaire du Pays d'Aix et d'une première révision en décembre 2019 pour intégrer la réalisation d'un bassin de rétention pour compenser l'imperméabilisation des sols de l'ouvrage.

En raison de problématiques foncières compromettant les objectifs temporels de livraison du Pôle d'Echanges Multimodal, il est nécessaire d'inclure dans l'opération de réalisation du pôle d'échange de la Direction des Infrastructures, Stationnement et Equipement de Mobilité l'aménagement d'un autre accès au pôle d'échanges en réalisant un carrefour à feux à l'Est de la ZA sur la RD96 au niveau de l'accès existant à la gare ferroviaire

Ainsi donc, il s'avère nécessaire de modifier le programme des travaux de l'opération d'aménagement du pôle d'échange à la gare SNCF de Meyrargues.

Le programme modifié comprend donc :

- L'aménagement du parking Nord, d'une capacité de 60 à 95 places ;
- L'aménagement du parking Sud, d'une capacité de 50 à 55 places, le long du chemin BDR ;
- Le maintien de la noue plantée de platanes entre ces deux parkings ;
- L'aménagement de 5 quais de bus équipés d'abris voyageurs, au plus proche du bâtiment voyageur, en bordure Nord du parking ;
- L'aménagement d'une voie de dépose-minute, au plus proche du bâtiment "voyageurs", en bordure Nord du parking, avec sortie de dépose minute au sein du parking ;
- Une perspective visuelle dégagée sur le bâtiment de la gare ferroviaire depuis l'accès actuel RD96 ;

- L'aménagement d'une piste vélo, en bordure Nord du chemin BDR et de la noue plantée, de cheminements piétons, parallèles au parking, avec passerelle sur la noue et traversée du parking Nord ;
- L'aménagement d'une bande arborée entre le parking Nord et la voie de circulation des autobus ;
- La création d'un bassin de rétention et de décantation destiné à collecter les eaux pluviales ;
- L'aménagement d'un carrefour à feux au niveau de l'accès à la gare depuis la RD96 ;
- L'ensemble des dispositifs d'éclairage des voies et parkings du pôle d'échanges ;
- Les aménagements paysagers d'accompagnement de ce projet.

Les études en cours ont permis d'évaluer le montant total de l'opération à 2 300 000 € HT dont 1 891 000€ HT de travaux, 40 000€ HT d'acquisition foncière auprès de la SNCF, 264 000€ HT de frais d'études et 105 000€ HT de rémunération SPLA.

L'opération n°2017269000 Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues d'un montant de 1 931 182 €HT doit être révisée pour un montant de 368 818 €HT ; Cette révision porte le montant de l'opération 2017269000 enregistrée dans l'Autorisation de Programme 172540TP du programme 54 de la Métropole Aix Marseille Provence à 2 300 000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération 2013\_A065 du 6 juin 2013 de la Communauté du Pays d'Aix, portant Approbation du programme général de travaux pour l'aménagement d'un Pôle d'Echanges à la gare SNCF de Meyrargues ;
- La délibération TRA 010-7848/19/CM du 19 décembre 2019, portant révision de l'autorisation de programme 172540TP du programme 54 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 2 300 000 € H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre les nouveaux aménagements nécessaires à sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 368 818 € H.T. de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'augmentation de l'opération d'investissement N°2017269000 « Pôle d'échanges de Meyrargues », inscrite au budget annexe des transports publics et rattachée au programme 07 Code AP 181073TP d'un montant de 1 931 182 euros HT portant le montant total de l'opération à 2 300 000 € HT.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe des transports publics – section d'investissement – opération N°2017269000 – Natures 2031, 2315 et 238– sous politique C240 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Déjà mandaté : 1 000 000 euros HT

CP 2021 : 850 000 euros HT

CP 2022 : 450 000 euros HT

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à demander des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution à l'opération.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Pôle d'échanges multimodal de Meyrargues"**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 04 JUIN 2021